

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

LE ONZE JUILLET, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU, adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marie-Françoise PESSON qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY

M. Alain BOULAY qui a donné procuration à Mme Muriel DRENO

Mme Yannick BOUTTIER, Mr Jérôme LEBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Julien TESSIER

D 044 - Aménagement de trottoirs en centre bourg : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le DCE maîtrise d'œuvre

Une proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès du cabinet DAMO, afin d'élaborer le dossier de consultation et retenir un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de trottoirs en centre bourg. Le montant de la proposition s'élève à 1 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition dont la dépense sera inscrite en section investissement.

D 045 - Ancienne station d'épuration

En complément de la pose de clôture sur le site de l'ancienne station d'épuration, autour de la pompe de relevage, un devis a été demandé à l'entreprise AEIC pour la fourniture et pose d'un portail afin de permettre l'accès à des engins en cas de besoin.

Le montant du devis s'élève à 1 950,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition dont la dépense sera inscrite en section investissement du budget assainissement.

D 046 - Numérotation des habitations : acquisition de plaques

Le dossier pour la numérotation métrique des routes de l'Aubet, de l'Espérance, de la Huchette, des Landes et des hameaux étant finalisé, un devis a été demandé à Signaux Girod pour la fourniture de plaques de numéros qui seront distribuées aux propriétaires des habitations concernées.

Le montant du devis s'élève à 1 516,65 € HT.

Il s'agit de la première phase de numérotation des habitations, étant entendu que la totalité des habitations de la Commune devra être numérotée dans les années à venir.

Il est précisé que cette normalisation des voies permet entre autres : un accès facilité et plus rapide aux services d'urgence, des livraisons plus rapides, des relations facilitées avec les opérateurs de services (notamment lors du raccordement à la fibre) ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition dont la dépense sera inscrite en section investissement.

D 047 - Convention de mise à disposition de immeuble de l'ancien crédit mutuel, sise 23 rue du Pavé, à la communauté de communes Maine Saosnois

Dans le cadre de sa compétence en matière de démographie médicale, la Communauté de Communes Maine Saosnois prend en charge les travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment appartenant à la commune, situé 23 rue du Pavé, pour l'installation de deux médecins à compter d'octobre 2017.

Ce bâtiment appartenant à la Commune de Beaufay, il convient de signer une convention de mise à disposition entre la Commune de Beaufay et la Communauté de Communes Maine Saosnois.

En application de l'article L.5211-5 renvoyant aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties. En application de l'article L.1321-1 du CGCT, ce procès-verbal précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le transfert à titre gratuit à la Communauté de Communes Maine Saosnois, de la parcelle bâtie, cadastrée section A n°1335, et donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de signer le Procès-Verbal de mise à disposition.

D 048 - Demande de subvention LEADER

Madame le Maire indique que le projet d'aménagement des Douves, projet commun au conseil municipal et au conseil municipal enfants, peut bénéficier de subventions au titre des fonds LEADER.

Ce projet dont l'objectif est de développer l'activité sportive de loisirs à l'attention des jeunes de la commune, consiste à installer une structure de jeux et un espace multisports sur l'aire de loisirs des Douves, et un mur d'escalade dans le gymnase.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays du Perche Sarthois, au titre des fonds LEADER, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
City stade	39 165 €	Etat :	
Structure jeux	14 800 €	Conseil Régional :	
Mur d'escalade	45 665 €	Conseil Départemental :	
		Autres :	
		Union Européenne : FEADER (Leader) :	49 815 €
		Contribution privée :	
		Autofinancement :	49 815 €
TOTAL	99 630 €	TOTAL	99 630 €

D 049 - Demande de subvention auprès de la Région

Madame le Maire indique que le projet d'aménagement des Douves, projet commun au conseil municipal et au conseil municipal enfants, peut bénéficier de subventions de la Région dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité.

Ce projet dont l'objectif est de développer l'activité sportive de loisirs à l'attention des jeunes de la commune, consiste à installer une structure de jeux et un espace multisports sur l'aire de loisirs des Douves, et un mur d'escalade dans le gymnase.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, au titre du Fonds régional de développement des Communes, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
City stade	39 165 €	Etat :	
Structure jeux	14 800 €	Conseil Régional :	9 963 €
Mur d'escalade	45 665 €	Conseil Départemental :	
		Autres :	
		Union Européenne : FEADER (Leader) :	25 000 €
		Contribution privée :	
		Autofinancement :	64 667 €
TOTAL	99 630 €	TOTAL	99 630 €

D 050 - Demande de subvention auprès de la Région

Madame le Maire indique que le projet d'installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école et d'un préau dans la cour du restaurant scolaire, peut bénéficier de subventions de la Région dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, au titre du dispositif dédié aux écoles et restaurants scolaires, selon le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
Acquisition et installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école	17 000,00 €	20 400,00 €	Etat DETR	14 149,00 €
Réalisation d'un sol amortissant sous la structure de jeux	6 200,00 €	7 440,00 €	Région	3 205,00 €
Acquisition et installation d'un préau dans la cour du restaurant scolaire	8 850,00 €	10 620,00 €	Maître d'ouvrage	21 106,00 €
TOTAL	32 050,00 €	38 460,00 €		38 460,00 €

D 051 - Rythmes scolaires

Madame Vogel informe le conseil municipal du décret du Ministère de l'Education Nationale n° 2017-1108 paru le 27 juin 2017 qui permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées, réparties sur quatre jours.

Le sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école qui s'est tenu en juin dernier. Ce dernier a souhaité maintenir l'organisation de la semaine scolaire à neuf demi-journées pour l'année scolaire 2017/2018.

Madame Vogel précise que les TAP sont financés par l'aide de l'Etat accordée à la commune. Si cette aide devait disparaître, le conseil municipal devrait réfléchir au maintien et au financement des TAP.

Il est proposé de lancer une concertation avec les parents d'élèves et l'équipe pédagogique sur l'organisation de la semaine scolaire, au cours de l'année prochaine, pour la rentrée scolaire 2018-2019.

D 052 - Remboursement de dépenses à la coopérative scolaire

L'achat des livres, offert comme chaque année par la commune aux élèves lors de la fête de l'école, a été effectué par la coopérative scolaire pour un montant total de 235,60 €, sur le site internet « association Lire c'est Partir », aussi il est proposé de rembourser cette somme à la coopérative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la somme de 235,60 € à la coopérative scolaire de l'école de Beaufay.

A ce titre, M. Mickael DENIS fait remarquer qu'il conviendrait de revoir l'organisation de la distribution des prix par les conseillers municipaux le jour de la fête de l'école car peu de conseillers sont présents.

Madame Vogel reprend la parole en indiquant que malgré plusieurs relances, aucune invitation n'est parvenue en mairie. Il conviendra donc de revoir l'organisation avec la directrice de l'école.

D 053 - Acquisition de mobilier pour les services périscolaires

Le mobilier de la garderie périscolaire étant vieillissant et ne répondant plus aux normes de sécurité, Madame Vogel propose au conseil municipal l'acquisition de nouveaux équipements plus adaptés pour un montant total de 1 424,57 € TTC auprès de Thirel Bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D 054 - Transmission électronique des documents budgétaires à la Préfecture

- Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité signée entre la commune de Beaufay et la Préfecture de la Sarthe en date du 24 juillet 2009,
- Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
- Accepte de conclure un avenant à la convention précitée ayant pour objet de permettre à la commune, la transmission électronique des documents budgétaires.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer l'avenant correspondant.

D 055 - Subvention exceptionnelle à l'Harmonie

Le repas offert aux sapeurs-pompiers présents pour l'organisation de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice le soir du 14 juillet sera servi cette année par l'Harmonie qui organise un barbecue sur le site des Douves.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Harmonie de Beaufay d'un montant de 360 €,

correspondant au montant des repas pris par les sapeurs-pompiers qui participent à l'organisation des festivités du 14 juillet 2017.

D 056 - 25ème randonnée régionale poneys des Pays de la Loire

Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune accueillera sur le site des Douves du 21 au 25 août prochain, la Randonnée régionale Poneys des Pays de la Loire, organisée par Equi-Loisirs Allonnes en collaboration avec Aurélie Gypteau (Aurelhorse Courcemont).

Cet évènement, porté par le comité régional d'équitation, rassemblera environ 400 cavaliers de 8 à 16 ans et leurs poneys qui viennent des centres équestres ligériens, accompagnés de leurs enseignants. Ils parcourront chaque jour un circuit de 25 kilomètres revenant chaque soir au campement sur le site des Douves.

Cette semaine se clôturera par un défilé le vendredi matin dans le centre bourg.

D 057 - Indemnité gardiennage église 2017

Madame Le Maire propose au conseil municipal de verser au titre de l'année 2017, tel que les années précédentes, une indemnité pour le gardiennage de l'église communale.

Conformément à la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une indemnité de 120,97 € au titre de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

D 058 - Aménagement des sanitaires de l'école

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition du conseil municipal enfants d'installer des séparations entre les urinoirs dans les sanitaires de l'école.

Pour ce faire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de France Equipement d'un montant de 277,17 € HT correspondant à l'acquisition de 3 séparations d'urinoirs.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 059 - Acquisition de supports à vélos

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis Altrad Diffusion d'un montant total de 2 068,00 € HT correspondant à l'acquisition de 8 supports à vélos qui seront installés à différents endroits en centre bourg.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 060 - Acquisition d'un ordinateur pour le bureau de direction de l'école

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de la directrice de l'école sollicitant la commune pour le remplacement de l'ordinateur vétuste, utilisé dans le bureau de direction, par un ordinateur portable.

Madame le Maire indique qu'elle est favorable au remplacement de l'ordinateur mais par un ordinateur fixe qui restera dans le bureau de direction.

Madame Guylène Samson propose qu'il soit demandé à la directrice quelles sont les raisons justifiant l'utilisation d'un ordinateur portable.

Madame Catherine Gautier estime qu'il est préférable d'installer un ordinateur fixe dans le bureau d'autant que celui-ci est utilisé aussi par les autres enseignantes.

Madame Vogel confirme sa préférence pour un ordinateur fixe, s'agissant d'un ordinateur de la collectivité mis à disposition de l'école et pour diminuer les risques de casse ou de pannes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des devis pour l'acquisition d'un ordinateur fixe à installer dans le bureau de direction.

D 061 - Station d'épuration : installation d'un système de vidéosurveillance

Madame le Maire informe le conseil municipal que la nouvelle station d'épuration est maintenant en service et que des intrusions ont eu lieu à plusieurs reprises, avec des dégradations faites sur les équipements du site.

Outre le fait que cela occasionne des coûts de réparation, c'est aussi, de la part du ou des personne(s) responsables une mise en péril de leur vie.

Un devis a été demandé à NEXECUR Protection pour l'installation d'un système de vidéosurveillance, dont le montant du devis s'élève à 4 266,39 € HT avec option secours électrique pour un montant de 236,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense d'un montant total de 4 502,56 € HT qui sera inscrite en section investissement du budget assainissement.

Géraldine VOGEL	Catherine GAUTIER	Laurence BRAY
Laurence BRAY (procuration de M.F. PESSON)	Christian BRETEAU	Francis TOSTAIN
Vincent FONTENAY	Anne BOIS	Mickaël DENIS
Julien TESSIER	Muriel DRENO	Muriel DRENO (procuration de Alain BOULAY)
Guylène SAMSON		